

Au cours de la séance plénière qui s'est tenue le 9 février 2011 à Neuilly-sur-Seine, sous la présidence de Bernard REMAUD, la Commission a :

- adopté le compte rendu de la séance plénière des 11 et 12 janvier 2011, ainsi que les avis et décisions correspondants.
- eu un bref échange de vues sur le déroulement du Colloque annuel qui s'est tenu le 8 février à la Cité des sciences et de l'industrie.
- approuvé, sur proposition de Corinne CABASSUD, la nomination de rapporteurs pour différentes missions hors suivi périodique.

Enfin, la Commission a donné des avis et pris des décisions:

1/ Suivi périodique du Sud-Ouest (habilitation à compter de la rentrée 2011)

- **Région Midi-Pyrénées – Académie de Toulouse**

Institut supérieur de l'aéronautique et de l'espace (ISAE)

L'avis de la Commission sera finalisé lors de la séance du 12 avril 2011

2/ Suivi général des habilitations

École supérieure d'ingénieurs pour l'agriculture (Esitpa)

Décision de renouvellement, pour 3 ans à partir de la rentrée 2011, de l'habilitation à délivrer le titre suivant :

- *Ingénieur diplômé de l'École supérieure d'ingénieurs pour l'agriculture*, en formation initiale sous statut d'étudiant.

(DECISION N° 2011/02-01)

Institut textile et chimique de Lyon (ITECH)

Décision de renouvellement, pour 3 ans à partir de la rentrée 2011, de l'extension à l'apprentissage de la préparation du titre d'*Ingénieur diplômé de l'Institut textile et chimique de Lyon*.

Cette préparation sous statut d'apprenti est maintenant organisée sur 3 années.

(DECISION N° 2011/02-02)

3/ Développement de l'apprentissage

Institut national polytechnique de Lorraine (INPL)

- **École européenne d'ingénieurs en génie des matériaux (EEIGM)**

Dans l'état actuel du dossier, la Commission ne peut donner un avis favorable à l'extension à l'apprentissage de la préparation du titre d'*Ingénieur diplômé de l'École européenne d'ingénieurs en génie des matériaux de l'Institut national polytechnique de Lorraine*.

(AVIS N° 2011/02-03)

École supérieure angevine d'informatique et de productique (ESAIP)

Décision d'habilitation, pour 3 ans à partir de la rentrée 2011, à délivrer le titre suivant :

- *Ingénieur diplômé de l'École supérieure angevine d'informatique et de productique*, spécialité *Sécurité et prévention des risques*, en partenariat avec l'*ITII Pays de la Loire*, en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue.

(formation sur le site d'Angers – Saint Barthélémy d'Anjou)

(DECISION N° 2011/02-04)

4/ Développement de la formation continue

Université de technologie de Troyes (UTT)

Avis favorable à l'extension à la formation continue, pour 3 ans à partir de la rentrée 2011, de la préparation du titre d'*Ingénieur diplômé de l'Université de technologie de Troyes*, spécialité *Matériaux et mécanique*.

(formation à Troyes et partiellement sur le site de Nogent (Haute-Marne))

(AVIS N° 2011/02-05)

André MORA
08/03/2011